



Le conseil en orientation à l'ACCES II

Vous vous interrogez sur votre avenir ?

- Par où commencer pour construire un **projet** qui a du sens pour vous ?
- Quelle **voie** suivre après l'ACCES II ?
- Quels **métiers ou formations** correspondent à vos intérêts ?

Le ou la psychologue conseillère en orientation, déléguée par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), peut vous aider à réfléchir à la **suite de votre parcours**.

Cet accompagnement sur mesure comprend :

- Des entretiens personnalisés pour **faire le point** sur votre parcours;
- Une aide à l'élaboration d'un **projet réaliste** en tenant compte des différents paramètres du monde professionnel et du système de formation;
- Une **évaluation** de vos intérêts, de vos valeurs et de vos compétences;
- Des **conseils** pour choisir un projet adapté à vos aspirations et votre profil;
- Des informations sur les **métiers et les formations** existantes;
- Une aide à la **prise de décision** et à la clarification de vos motivations;
- Des conseils pour vos démarches de postulations.

Pour vous aider à **atteindre vos objectifs**, la psychologue conseillère en orientation peut, avec votre accord, collaborer **avec votre famille, le corps enseignant et d'autres personnes ressources**.

Comment prendre rendez-vous ?

Les modalités de prise de rendez-vous sont à consulter directement auprès de l'école.

Les entretiens sont **confidentiels et gratuits**.